

## ARRETE DU MAIRE

N° 2023-178

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Mirreille Alquie Secrétaire Générale  
du rec par procuration

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Stade Pierre de Coubertin,

A l'occasion de : Phases finales et plateau M14

Du 3 juin 2023 de 9h à 18h au 4 juin de 14h à 20h.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 30 mai 2023

Signature :



### ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'art L.3334-2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme Mirreille ALQUIE, Secrétaire Générale  
du R-CC par procuration

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

du 03/06/2023 de 9h à 18h au 04/06/2023 de 12h00 à 20h00

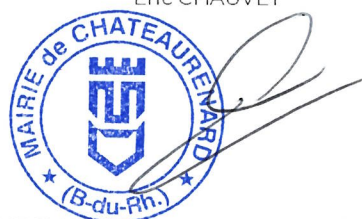
A l'occasion de Phases finales et plateau M14 - Stade Pierre de Coubertin

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE**  
**02 JUIN 2023**

Fait à Châteaurenard, le **30 MAI 2023**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé.

LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS